



AUTORISATION DE CONDUITE - ENGINS DE CHANTIER

Manutention Levage

	DURÉE Public déjà utilisateur / recyclage : 7 heures / 1 jour Public débutant : 14 heures / 2 jours		INTERVENANT Formateur expert en manutention et levage selon la recommandation R482		NOMBRE DE STAGIAIRES Maximum 8
--	--	--	--	--	--

PRÉ-REQUIS

- Être obligatoirement muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée par ses activités à conduire, même occasionnellement un engin de chantier (Article R.4323-55 du Code du Travail)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les bases de la réglementation en entreprise
- Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité
- Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

H2 FORMATION

- Manutentionner des engins de chantier en sécurité en condition de travail
- Assurer de manière optimale, les travaux à réaliser avec un chariot élévateur de chantier

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

Pratique sur engin de chantier mis à disposition par l'entreprise

Moyens mis à disposition par l'entreprise pour l'utilisation de leur(s) engin(s) : notice du constructeur – certificat de conformité CE – VGP

ÉVALUATION & VALIDATION

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée

La modalité d'évaluation se fait selon la recommandation R482

Attestation des acquis de la formation avec avis d'aptitude à la conduite en sécurité

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaissances générales : la réglementation, droit et responsabilité du conducteur, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait, les enjeux prévention liés à la conduite des engins de chantier : statistiques et coûts d'accidents du travail
- Technologie et connaissance des engins de chantier
- Risques inhérents à la fonction
- Les règles de conduite

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste
- Vérifications avant utilisation de l'engin de chantier
- Circulation à vide
- Circulation en charge
- Charger et décharger un camion avec 3 charges standards
- Manutentionner une charge longue, une charge lourde et une charge complexe
- Fin de poste – opérations d'entretien quotidien – maintenance

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail